

Monsieur Frédéric VALLETOUX

Ministre délégué chargé de la Santé
et de la Prévention
Ministère de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2024/08/46 ET/NC

Paris, le 22 août 2024

OBJET : Préavis de grève du mercredi 28 août 2024 au vendredi 27 septembre 2024 minuit

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par le Code général des fonctionnaires et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de **déposer un préavis de grève du mercredi 28 août 2024 au vendredi 27 septembre 2024 minuit.**

Il concerne **les personnels médicaux et non médicaux, agents des établissements de la fonction publique hospitalière relevant de notre Fédération.**

Ce préavis de grève couvrira les initiatives et mobilisations de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer). Il couvrira également les absences de l'ensemble des personnels de la Fonction Publique Hospitalière, notamment concernant les revendications suivantes au regard de la situation catastrophique et intenable des établissements de santé et en particulier celle des services d'urgence qui ne cesse de s'aggraver, quand ces services ne sont pas tout simplement fermés :

- La réouverture des services d'urgences et des lits fermés ;
- Les recrutements massifs de personnels nécessaires au bon fonctionnement des établissements ;
- L'effacement de la dette de l'ensemble des structures hospitalières ;
- L'arrêt des plans de retour à l'équilibre financier imposés par les ARS aux établissements ;
- Les recrutements massifs des personnels nécessaires au bon fonctionnement des établissements.
- Un vrai plan de formation pour les médecins et les paramédicaux et l'arrêt de Parcoursup pour les métiers du soin ;
- L'élaboration de ratios soignants-soignés dans tous les services ;
- 1 agent pour 1 résident dans les EHPAD ;
- L'augmentation générale des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice et la refonte des grilles indiciaires ;
- Le CTI pour tous les agents de la FPH.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Didier BIRIG
Secrétaire Général

